

Département de Maine et Loire
Arrondissement d'Angers
Commune de JARZE VILLAGES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 novembre 2025

Convocation du 13 novembre 2025
Nombre de Conseillers en exercice : 24
Nombre de Conseillers présents : 15

Conformément au Décret 2021-1311 du 7 octobre 2021, un extrait de la présente séance a été publié sur le site internet de la commune de JARZE VILLAGES.

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de septembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BEAUDOIN, HEUVELINE, JOUSSAUME, BERARDI, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, CHAPON, BELLARD, CULLERIER, JOBERT, LUCIEN, LINARD, LE MARREC.

Absents excusés : Mme Nathalie LEGRAND pouvoir à Vanessa CULLERIER
Mme Katy LOISON
Mr François EDIN
Mr Michel GUILLEUX

Absents : Mr André CONGNARD
Mme Raphaëlle DESPLATS
Mme Pauline BEAUDOIN
Mr Jérôme TUFFIER
Mme Anita MAUXION

Secrétaire de séance : Mme Alexandra PRAIZELIN

OBJET : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE SAINT-JEAN 2025/2026

Madame le Maire rappelle qu'après avoir pris connaissance des frais de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires publiques, le Conseil Municipal avait décidé lors de la réunion du 16 juin 2025 d'arrêter comme suit le coût de fonctionnement pour l'année 2024 :

- Coût d'un élève en maternelle : 1 409 €
- Coût d'un élève en élémentaire : 445 €

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de reconduire la participation communale à l'école Saint Jean pour l'année scolaire 2025-2026 comme suit :

	Maternelle	Elémentaire
JARZE VILLAGES	31 élèves	47 élèves
TOTAL PARTICIPATION	31 X 1 409 €	47 X 445 €
	64 594 €	

Cette participation se fera en 10 versements avec effet rétroactif.

Certifié conforme,
Le Maire, Elisabeth MARQUET.

